



LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Lyon, 16 octobre.

LE JOURNAL DES DÉBATS FAIT UN APPEL A LA BOURGEOISIE.

Le *Journal des Débats*, tout en chantant victoire, ne pense pas que le juste-milieu soit arrivé au point de n'avoir plus à craindre l'attaque des factions. En détaillant les prouesses du pouvoir, il annonce qu'il lui reste encore tant à faire que le juste-milieu doutera lui-même qu'il puisse jamais aller jusqu'au bout. En vérité, certains articles des *Débats* sont d'excellentes preuves de la force des partis révolutionnaires, et si nous ne prenions pas le soin de nous révéler nous-mêmes, la feuille aristocratique se chargerait d'apprendre seule à la France que les républicains sont toujours redoutables à la monarchie.

La monarchie, appuyée sur cette classe bourgeoise que le journal doctrinaire ne parviendra pas à façonner à sa manière, malgré toute son habileté, a triomphé de la rue, de la presse et de la tribune, par les gardes nationaux, par les magistrats ou les jurés et par les électeurs. Les *Débats* se répandent en magnifiques louanges sur les bons sentimens, la fermeté, la bravoure de tous les corps qui, selon cette feuille, ont concouru si puissamment au rétablissement de l'ordre public si malheureusement interrompu en juillet.

Il paraît cependant que le pouvoir est loin d'avoir terminé toutes ses campagnes, car son organe continue toujours à faire un appel au même concours. Nous avons vécu trois ans, et nous voulons vivre encore. Par conséquent il ne faut pas se lasser de se prononcer avec la même énergie contre toutes les tentatives à venir qui auraient pour but de changer quelque peu au *statu quo* gouvernemental. Ainsi, vous, gardes nationaux, persistez à être exacts, soyez même plus exacts que vous ne l'avez été jusqu'ici, à la voix de l'ordre de choses et à ses convocations à domicile; vous, jurés préfectoraux, à condamner les écrivains anarchiques; et vous, électeurs, à nommer des députés dynastiques. Car si vous faiblissiez un instant, nous ne répondons plus ni de la royauté ni de vous.

Oh! le beau gouvenement qui ne voit d'avenir que dans l'abdication de toutes les libertés publiques. Mais comment donc? La royauté a-t-elle une force à elle, qu'elle tire de sa nature, ou ne se fonde-t-elle que sur la fidélité d'une classe exceptionnelle? Il y a une grande distance de l'un à l'autre cas. Si elle n'existe que par le dévouement de ceux qui jouissent de ses faveurs, ou de ceux qui sont à même par leur fortune de s'élever jusqu'à faire partie de son entourage de cour, il est clair que nous avons atteint l'époque où une dynastie n'a pas plus de racines dans le sol que n'en avait la royauté que 89 abolit à jamais. Y a-t-il une croyance dynastique en France, une religion monarchique, ou n'y est-elle que d'après vous, la France n'est plus royaliste, puisque la royauté ne réussirait pas à se défendre contre ses ennemis, mais même que son armée lui resterait fidèle, si les citoyens essaient de figurer dans vos parades militaires, et d'inspirer aux soldats une attitude morale qui leur manque. Il est donc vrai le mot du maréchal Gérard à Louis-Philippe revenant de Neuilly, au 6 juin: *Sire, je vous réponds de l'armée, si la garde nationale se met à sa tête, sinon, je ne réponds de rien.*

Il est bien ridicule alors d'entonner des chants de triomphe, quand au lieu de vous fortifier pendant trois ans, vous avez seulement réussi à vous tenir debout.

Il n'est pas étonnant que vous preniez tant de peine à conserver votre parti actuel; la perte d'un seul de vos privilégiés fait une large brèche à votre édifice, et par que vous employez à séduire le parti adverse vous porte une blessure morale plus funeste que la neutralité que vous avez acquise ne vous est utile numériquement. Ah! vous avez raison de caresser les gardes nationaux, les jurés et les électeurs, de leur donner des croix d'honneur et de leur promettre des places. S'ils ne vous prêtent pas un rempart inexpugnable, ils vous autorisent du moins à proclamer que la dynastie repose sur un fondement national.

Mais convenez au moins que votre échafaudage de dupes a coulé bas depuis août. Cette opposition que vos fautes et votre mauvaise foi ont créée contre le pouvoir, est nécessaire, dites-vous, et vous ne la croyez pas dangereuse. Mais il ne s'agit pas ici d'une critique molle et bienveillante, d'une guerre de portefeuilles, comme celles de la restauration. Nous n'avons que de la pitié pour les ministres du roi, et l'on ne dira pas que c'est pour leur succéder que nous demandons leur démission, puisqu'avec elle nous demandons aussi celle du maître. Nous sommes placés sur un champ de bataille où le juste-milieu sera le choc définitif de deux principes dont l'un succombera nécessairement. Voilà le terme de cette opposition vous même, et vous la croyez utile à votre existence! Et nous cependant nous la croyons indispensable à notre avenir. A l'avenir donc la tâche de faire la part des illusions de chacun.

Peu nous importe que le *Journal des Débats* en montant sa polémique sur ce ton, ne soit pas réellement en proie aux

inquiétudes concentrées qui percent à travers ses paroles. Il nous suffit que cette fidèle émanation des pensées du gouvernement, ait jugé à propos de tenir ce langage pour que nous en tirions des inductions importantes.

Si le *Journal des Débats* ne croit pas un appel à la bourgeoisie nécessaire, pourquoi le fait-il? Si l'on veut continuer le système Périer, au contraire, et dominer le parti, par de fausses terreurs répandues à dessein, nos commentaires ne perdent rien de leur portée, car le gouvernement alors s'aperçoit que son existence actuelle ne suffit pas pour garantir le lendemain.

On parle sans cesse de la divergence des opinions républicaines, sans remarquer les divisions qui s'opèrent chaque jour dans le parti monarchique. Le *Constitutionnel* et les *Débats* sont deux journaux monarchiques: Eh bien! l'un ne conçoit pas comment la dynastie ne serait pas progressive, et il se déclare partisan de l'extension des droits politiques, sans examiner si le progrès la tuerait ou non. Les *Débats*, au contraire, soutiennent le *statu quo*, et font dépendre l'existence royale non-seulement de la conservation intégrale du système, mais encore de la bonne volonté, c'est-à-dire de la soumission absolue des privilégiés aux inspirations de la dynastie. Les *Débats* s'ils osaient, ajouteraient encore qu'ils ne croient à la durée de la monarchie que lorsqu'ils la verront flanquée d'une aristocratie dont ils rêvent en vain les élémens en France.

Disons donc du juste-milieu ce que le juste-milieu a dit si souvent de la révolution: Le juste-milieu se tue lui-même.

Le *Courrier de Lyon* du 14 octobre contient, à propos de la publication d'une brochure intitulée: *De la coalition des chefs d'atelier de Lyon*, un article qui mérite une réponse. L'auteur s'inquiète peu de s'y voir traité comme un plagiaire de Marat. Il s'en rapporte au jugement de ceux qui le liront, et pense qu'il faut toute la bonne foi des hommes du *Courrier* pour voir un appel à la force brutale, dans un écrit qui a pour but d'encourager l'association pacifique des travailleurs. Il est aussi fort indifférent au reproche qu'on lui adresse d'exciter une classe de citoyens contre la bourgeoisie. Il en connaît la valeur sous la plume des écrivains du juste-milieu. Ce n'est pas dans leurs mercenaires inspirations qu'il va chercher des règles de conscience. Mais on l'accuse d'avoir calomnié les fabricans: quelque pénible qu'il lui soit de revenir sur un pareil sujet, il doit néanmoins de courtes explications, et les voici:

L'auteur avait à parler de la conduite des fabricans au mois d'octobre 1831, il l'a traitée sévèrement, et la qualification qu'il lui a donnée, est pour lui un fait historique qu'il a conté sans passion. Le *Courrier* répond que le tarif a été surpris à un fort petit nombre de fabricans, que ceux qui l'ont signé n'ont point ensuite coopéré à la rédaction du Mémoire adressé au ministère, enfin que le tarif était exécuté de bonne foi par la majorité d'entre eux, et qu'il n'a été aboli qu'à la rentrée des troupes à Lyon.

La mémoire du *Courrier* n'est pas très-fidèle, qu'il nous permette de rétablir les faits.

Au commencement d'octobre 1831, les ouvriers demandèrent un tarif. L'autorité, consultée par eux, et d'après l'adhésion du conseil des prud'hommes et de la chambre du commerce, convoqua les fabricans. L'assemblée réunie sur son invitation, fut, dit-on, peu nombreuse. Cependant on savait qu'une question vitale pour la fabrique lyonnaise était à l'ordre du jour. Que dire des fabricans qui se tinrent éloignés? Ou bien ils s'en rapportaient à leurs collègues, alors de quoi se sont-ils plaint plus tard? Ou ils se refusaient par mauvais vouloir ou peur à préparer une transaction. Quoiqu'il en soit, les fabricans réunis nommèrent des délégués pour s'entendre avec les délégués des ouvriers. On aura beau se retrancher derrière des arguties, d'après les idées représentatives, ces délégués étaient les mandataires légaux des fabricans, et l'on ne pouvait pas davantage contester leur pouvoir que celui des juges de commerce, à l'élection desquels ne concourt pas ordinairement le dixième des notables convoqués.

C'est pourquoi l'auteur a eu raison de dire que les fabricans, moins trois ou quatre, ne s'étaient point opposés au tarif. Peut-être aurait-il pu aller plus loin. Car un seul délégué protesta en présence du préfet. Celui-là était un homme de cœur, et la justice que nous lui rendons est d'autant moins suspecte qu'il s'est toujours montré furieux de modération. Ses collègues signèrent après avoir débattu chaque article du tarif, et le lendemain, sur tous les murs de Lyon, on lisait: *Tarif librement consenti entre les délégués des fabricans et ceux des ouvriers.*

Le *Courrier de Lyon* peut maintenant trouver fort ridicule qu'on parle du droit des ouvriers à l'exécution d'une convention authentiquement conclue, revêtue de l'approbation de l'autorité. On comprend qu'il raille l'assimilation de ce pacte à une charte, puisque chaque matin, en défendant

Louis-Philippe, le *Courrier* défend aussi ceux qui tirent des coups de fusil aux violateurs d'un contrat solennel; le fait n'en est pas moins évident, le tarif avait été régulièrement et librement consenti.

Que firent alors les fabricans, qui le désapprouvaient? Ceux dont la négligence ou la folle confiance avait amené un résultat si contraire à leurs vues? La presse était pour eux une tribune, ils y pouvaient monter et parler de surprise. Point du tout, ils se réunirent mystérieusement (et l'assemblée fut nombreuse) pour demander au ministère que le tarif fut cassé. Celui qui lut le mémoire recommanda le secret. Au bout de quelques jours il courrait les rues.

Ce fut précisément cette divulgation qui jeta parmi les ouvriers de graves inquiétudes. Si le tarif eût été ainsi que le dit le *Courrier*, exécuté par la majorité des fabricans, les ouvriers n'eussent point énergiquement réclamé. Mais on savait qu'après avoir autorisé par leur adhésion les mesures prises par le préfet, les fabricans les dénonçaient en cachette à l'autorité supérieure. Cette conduite a paru peu loyale à l'auteur que le *Courrier de Lyon* critique. Il l'a dit avec franchise; selon lui, ces explications le justifient.

L'auteur a dit, que si les richesses de la bourgeoisie avaient augmenté et les bénéfices des ouvriers diminué, cette augmentation constituait un vol; son opinion est encore la même; car, à ses yeux, la seule source incontestable de la propriété c'est le travail. Or, il lui semble inouï, qu'une classe de la société prospère avec les sueurs d'une autre classe qui s'appauvrit. Ce résultat, lui paraît un vol semblable à celui que commettaient autrefois les grands seigneurs en s'affranchissant de l'impôt, en écrasant leurs vassaux de taxes et de corvées. Il ne juge pas les actions humaines au tarif du code pénal, il est pour lui une règle plus haute, il l'a invoquée en soutenant des principes d'association qui ne seront redoutables qu'autant qu'on persisterait à méconnaître de justes droits.

Au reste, il a assez insisté sur les tristes conséquences d'une insurrection, pour qu'on ne l'accuse pas d'en être le fauteur. Il a voulu seulement appeler l'attention des hommes graves, et du grand nombre d'honnêtes fabricans qui font la richesse de notre patrie, sur les embarras de notre industrie. Le gouvernement si prodigue de belles promesses après novembre, n'a rien fait pour l'amélioration matérielle de la classe ouvrière. On comprend que ses scribes calomnient ceux qui le lui reprochent. Les négocians éclairés sentiront que ces symptômes sont graves, et chercheront en eux-mêmes, dans les liens d'une franche association, les remèdes au malaise qui alarme notre sécurité, et prolonge les souffrances des travailleurs placés par le hasard aux derniers rangs de l'échelle.

Voilà tout le désir de l'auteur de la brochure: il en accepte la responsabilité. Jules F.

Le gouvernement s'exécute enfin. La loi sur la nouvelle organisation des conseils-généraux avait laissé un délai de six mois pour sa mise à exécution; les élections auront lieu au mois de novembre prochain.

Voici ce que le *Bulletin ministériel* nous apprend ce soir à ce sujet:

Le ministre de l'intérieur, après avoir consulté MM. les préfets, a décidé que les élections pour les conseils-généraux et d'arrondissement qui, aux termes de la loi du 22 juin dernier, doivent être terminées dans tous les départemens avant le 1^{er} janvier 1834, auront lieu du 10 au 25 du mois de novembre prochain. Il a décidé aussi que les arrêtés des préfets ordonnant les convocations des assemblées cantonales seraient publiés dans toutes les communes, quinze jours au moins avant l'élection.

Déjà les instructions nécessaires pour l'exécution de la loi du 22 juin avaient été successivement données aux préfets, qui viennent de recevoir encore une instruction spéciale destinée à chaque président des assemblées cantonales.

On a pu juger par la circulaire écrite par un préfet aux maires de son département, et publiée dernièrement dans le *Courrier*, que le ministère ne se fera pas faute, dans ces élections, de tous les moyens de police qui étaient à l'usage de la restauration. Ce sera aux électeurs qui sont prévenus à déjouer toutes ces manœuvres dans des réunions préparatoires, pour se bien fixer d'avance sur le choix des candidats, et pour faire échouer toutes les manœuvres que pourraient employer des fonctionnaires plus jaloux de plaire au pouvoir que de protéger la libre expression du vœu des citoyens. (*Courrier Français.*)

RÉSISTANCE LÉGALE A L'ARBITRAIRE.

L'affaire des crieurs publics, dans laquelle le courage de quelques citoyens a lutté contre la violence obstinée de la police, a pris chaque jour une nouvelle gravité. Cent fois, au mépris des jugemens rendus par les tribunaux, M. Gisquet ou ses agens avaient mis en état d'arrestation les crieurs qui vendaient sur la voie publique des écrits non timbrés auxquels ces agens eux-mêmes avaient refusé le visa. Nous nous sommes occupés récemment de la déclaration de M. Rodde, qui, ayant épuisé tous les moyens réguliers d'obtenir justice, avait résolu d'aller vendre lui-même ses brochures, à une heure et dans un lieu désignés d'avance, prêt à recourir à la force pour soutenir son droit. Depuis, est intervenu l'arrêt de la cour royale, rendu en opposition aux conclusions de M. Persil, dans l'affaire Delente.

En donnant le texte de cet arrêt, nous avons fait connaître

l'engagement de M. Persil qui promettait de suspendre toute poursuite et de se conformer à la décision des tribunaux, jusqu'à ce que la cour de cassation eût prononcé sur son appel.

Convaincus du droit de M. Rodde, nous n'avons point voulu néanmoins l'engager dans une résistance qui pouvait être mal comprise et mal soutenue par une partie de la population. D'autres, confondant sa situation avec celle de M. Delelte, semblaient encore douter de ce droit, et lui disaient : « Les tribunaux ne rendent plus des arrêts de réglemeut ; un jugement de police correctionnelle ne vaut aujourd'hui que pour la cause spéciale sur laquelle le tribunal a prononcé. Or, ce qu'a fait un jugement, d'autres jugemens peuvent le défaire ; vous devez donc épuiser toutes les voies judiciaires, jusqu'au recours en cassation, avant d'en venir aux moyens extrêmes. » M. Rodde a répondu en expliquant qu'il ne s'agissait pas pour lui d'un droit contestable ou contesté, mais d'un arrêt de justice, exécutoire *nonobstant appel ou opposition*, arrêté qui lui donnait le pouvoir au besoin à la force publique, et dont l'autorité était cependant méconnue par M. Gisquet. Que reste-t-il à faire à M. Rodde ? Il ne pouvait obtenir des tribunaux plus qu'il n'avait obtenu. Une ordonnance de référé doit être exécutée tout aussi bien qu'un arrêt de cassation. C'était bien le cas ou jamais de se prévaloir d'un droit manifeste.

En outre, malgré l'arrêt de la cour royale et les engagements de M. Persil, M. Rodde avait inutilement réclamé la mise en liberté de ses crieurs arrêtés le jour même où l'arrêt était rendu ; refus d'élargissement, refus de restituer les brochures saisies, refus d'apposer le visa, enfin toutes les violations de la loi qui avaient précédé la décision de la cour royale.

Dans cette position, M. Rodde a cru qu'il était de son devoir de persévérer dans la résolution qu'il avait prise, et de donner, à ses risques et périls, un exemple de résistance légale. Il est donc venu, comme il l'avait annoncé, sur la place de la Bourse, à 2 heures précises, portant la blouse et les autres signes distinctifs qui font reconnaître les crieurs publics.

La foule qui, depuis 10 heures du matin, stationnait sur cette place, était si considérable en ce moment, que la circulation était tout-à-fait suspendue. On s'est pressé sans désordre, mais avec les marques d'une vive approbation, autour du directeur du *Bon Sens*, qui a distribué les écrits frappés d'interdiction par l'arbitraire de M. Gisquet, et qui s'était mis en mesure de résister énergiquement à la violence.

Pas un cri n'a été poussé, aucune agitation, aucun trouble. La population d'ouvriers et de jeunes gens, qui encombraient les environs de la place a compris qu'il importait de ne compromettre, par aucune imprudence, cette manifestation toute légale. Après avoir reçu les brochures ou témoigné son approbation, elles s'élevaient dans un calme admirable. En s'associant, pour ainsi dire, à la courageuse résistance de M. Rodde, en faisant ses efforts pour que cette manifestation ne sortît pas des termes qu'il avait posés lui-même, elle a montré une intelligence et une sagesse qui font bien augurer de l'avenir de la liberté. (National.)

Nous empruntons au *Messageur* le procès-verbal de la journée en ce qui a rapport à l'acte énergique consommé par M. Rodde.

M. Rodde, gérant du *Bon Sens*, avait inséré ce matin dans ce journal une profession de foi très-expresse sur les intentions dans lesquelles il irait distribuer lui-même dans la rue une brochure insaisissable, aux termes de la loi proclamée par la magistrature. Il voulait, disait-il, faire respecter le droit reconnu par l'arrêt de la cour royale, et non pas faire de l'émeute. Il protestait contre toute tentative d'action en dehors de la résistance légale ; mais il déclarait de nouveau qu'il pousserait cette résistance jusqu'au bout, fallût-il repousser la force par la force.

Toutefois, avant d'exécuter la résolution qu'il avait prise, M. Rodde s'est assuré que, malgré les injonctions du jugement de référé, la police s'obstinait à garder en prison ses colporteurs, à retenir les brochures saisies, et à refuser le visa pour le dépôt.

Dès le matin, quelques crieurs du *Bon Sens* sont venus stationner sur la place de la Bourse, où la foule s'est portée ; ils ont vendu un nombre considérable d'exemplaires du numéro d'aujourd'hui et de l'arrêt de la cour, et de divers autres publications. A deux heures M. Rodde est arrivé, vêtu de la blouse comme les colporteurs ordinaires de son journal, sur son chapeau écrit inscrits ces mots : *Publications patriotiques*. Il a distribué lui-même un certain nombre d'exemplaires.

En ce moment la place était remplie de monde. M. Rodde a été accueilli par des bravos et des cris multipliés de : *Vive la liberté de la presse !* Après être resté environ un quart-d'heure sur la place, il s'est retiré escorté d'une foule nombreuse de citoyens qui rendaient hommage à sa conduite par de très-vives acclamations.

Pressé par une foule pleine d'enthousiasme et de sagesse patriotique tout à la fois, ou plutôt porté par les citoyens, ce n'est pas sans peine qu'il a pu gagner la rue Richelieu. Là, dévalisé, pour ainsi dire, des brochures qu'il vendait, par l'avidité des acheteurs, il s'est retiré chez Lointier qui a fait fermer ses portes. M. Rodde a paru aussitôt après au balcon d'où il a prononcé la courte allocution suivante :

« Citoyens,

« C'est pour assurer le triomphe de la loi indignement violée par la police que je suis descendu sur la place publique. La démonstration que j'ai faite a produit le meilleur effet, n'en détruisons pas le résultat par une démonstration dont le pouvoir pourrait tirer parti contre la liberté. L'émeute serait pour lui une belle occasion de prendre sa revanche de la défaite qu'il vient d'éprouver. Soyons calmes, c'est le meilleur moyen de prouver notre force. Au nom de l'honneur, je vous prie de vous retirer. »

Tout cela s'est passé sans désordre, sans inquiétude pour les habitants du quartier, sans émeute, en un mot. C'est qu'il n'a paru là ni troupes, ni gendarmes. La police, pour la première fois, a eu la prudence de ne pas intervenir. Dans bien des occasions, où le sang a coulé depuis trois ans sur le pavé de Paris, on n'aurait pas eu à déplorer ce triste résultat, si la police avait agi avec la même réserve qu'aujourd'hui.

Mais nous devons surtout rendre hommage à la conduite des citoyens qui se pressaient sur la place autour de M. Rodde. Il y a eu dans cette manifestation publique de l'élan et de la chaleur, mais aussi de la dignité et de la gravité. C'est ainsi que nous aimons que les droits et les devoirs écrits dans la loi soient compris par le peuple. Il y a là une preuve du progrès dont nous parlions naguères, et que nous sommes heureux d'avoir à constater de nouveau. L'éducation constitutionnelle du peuple est bien avancée, lorsqu'il peut paraître en masse dans la rue et vivre de la vie publique, sans

qu'il y ait dans son action politique, danger pour l'ordre et pour la loi.

On lit dans la *Tribune* :

La police de la place de la Bourse a été bien faite dans la journée, les mouchards étaient en nombre, mais, ainsi que nous l'avons dit, on n'a pas fait attention à eux, mépris et pitié, c'est tout ce qu'ils inspirent : Leur rendez-vous, leur point central était chez un marchand de vin, non loin de la rue des Colonnes : là, ils paraissent prendre le mot d'ordre d'un homme d'environ 50 ans, d'assez haute stature, remarquable surtout en ce qu'il tenait constamment son foulard sur sa figure : L'on a cru reconnaître ce mouchard en chef, l'on est venu nous le signaler... nous nous sommes rendus sur les lieux, et nous avons reconnu..... qui ? M. d'Argout.

MINUIT.

Dans la soirée, la police est devenue provocatrice ; elle n'avait osé s'attaquer à la presse populaire, elle a cherché querelle aux ouvriers qui revenaient des barrières. Il fallait à MM. d'Argout et Gisquet des charges de cavalerie, des patrouilles, des semblans de désordre... mais le tout inutilement. Le peuple est demeuré calme, et MM. les excitateurs ont pu faire à loisir des charges à l'arme blanche et sans rencontrer nulle résistance.

Nous avons pensé que le chiffre des imprimés républicains vendus, dans la journée d'hier, sur la place de la Bourse et dans les rues adjacentes, ne serait pas sans intérêt dans les circonstances actuelles.

D'après les renseignements que nous avons pris et que nous avons lieu de croire exacts, il a été vendu :

Du <i>Populaire</i> ,	22,000
Du <i>Bon Sens</i> ,	15,000
De la lettre de M. Cormenin,	21,000
De l'arrêt de la cour royale,	25,000
Du procès de la <i>Tribune</i> ,	3,000
Du procès de M. Destigny,	2,000
Du chansonnier républicain,	1,000
Du procès du <i>Propagateur</i> ,	800
Instruction des <i>Amis du Peuple</i> ,	6,000

Total, 101,800

Ce chiffre, dans lequel ne sont point compris quelques autres imprimés que nous avons vu vendre, peut donner une idée de l'affluence qui s'est portée hier dans le quartier de la Bourse, et du développement qu'a pris la presse populaire, en dépit et peut-être même à cause des entraves par lesquelles le pouvoir a voulu comprimer son essor.

(Charivari.)

AVIS.

Le comité de l'association parisienne pour la liberté de la presse patriote, voulant donner un témoignage de reconnaissance à M. Rodde et aux crieurs publics qui ont lutté contre le pouvoir pour la conquête de la publicité dans la rue, a ouvert dans ses bureaux une souscription pour offrir un banquet à ces courageux citoyens.

La souscription est fixée à 2 francs par personne.

Le banquet aura lieu dimanche prochain 20 octobre.

NOUVELLES D'ESPAGNE

Notre correspondant de Bayonne continue à nous tenir au courant des nouvelles qui arrivent jour par jour dans cette ville. Voici ce qu'il nous écrit en date du 9 :

Comme je vous l'ai annoncé hier, Vittoria s'est prononcée en faveur de don Carlos. Quelques villages des environs ont aussi suivi l'exemple de Bilbao et Vittoria ; et l'autorité carliste est déjà extrêmement étendue.

La diligence de Calseros, qui venait de Madrid, a été arrêtée, et toute communication paraît être coupée entre Madrid et Bayonne. On nous assure que cette mesure a été prise d'accord avec les carlistes de France.

Le général Castagnos a eu la prudence de se retirer, et il attend avec impatience l'arrivée des troupes de Madrid. Il se trouve cantonné à Ogarzun et aux environs.

A Bilbao, les factieux se sont renfermés dans le couvent des cordeliers.

Un nombre considérable d'arrestations ont été faites de la manière la plus brutale. A chaque instant on entend crier : *Vive Charles V ! vive l'inquisition ! Mort aux negros et aux zhristinos !* Et lorsque tel ou tel chef a besoin d'argent, il se rend chez n'importe quel négociant, et s'il se refuse à compter tout de suite la somme qui lui est demandée, sa maison est livrée au pillage. Deux des plus riches négociants ont été déjà les victimes de ces actes cruels.

A Vittoria, les affaires n'en sont pas encore là. Si l'autorité de don Carlos a été proclamée au moins ne s'est-on pas livré à de semblables excès.

On dit que Santas Ladron est déjà parvenu à former une bande de 250 hommes qu'il commande. Il est probable que l'insurrection en Navarre ne tardera pas à éclater.

L'ordre est arrivé ici (Bayonne) pour cantonner une division sous les ordres du général Harispe.

On assure que si les événements des provinces basques continuent, l'armée française entrera en Espagne le 15 de ce mois.

On nous annonce à l'instant que le sous-préfet vient de recevoir la nouvelle d'un de ses émissaires à Irun que l'infant don Carlos est arrivé à Badajoz et qu'il y a été proclamé. La princesse de Beira, son épouse, s'est, dit-on, embarquée pour se rendre à Barcelonne.

Cette dernière nouvelle mérite confirmation.

Nous apprenons par une voie certaine que le gouvernement a reçu des nouvelles de Madrid du 8 par un courrier extraordinaire arrivé hier au soir.

A cette date, la tranquillité continuait à régner à Madrid, mais on avait des craintes extrêmement fondées sur les provinces.

On assure même que le courrier dont nous venons de parler est porteur d'une lettre autographe de Marie-Christine qui demande à Louis-Philippe l'intervention de troupes françaises dans le plus court délai.

Nous ignorons ce que fera notre gouvernement, mais nous pouvons assurer que cette dépêche a motivé un conseil des ministres. Ce courrier annonce aussi qu'à la suite de l'insurrection de Vittoria, les troupes royales s'étaient mises en marche sur Toulouse.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 14 octobre.

Suivant sa coutume, la police n'a pas voulu perdre sa journée.

Comme je vous l'annonçais hier, on avait renoncé à tout déploiement de forces, à toute mesure ostensible. Le nez du chef des mouchards a bien, il est vrai, violé son incognito et fait reconnaître aux rédacteurs de la *Tribune* à travers son foulard et les brocs derrière lesquels il se tenait caché, un ministre donnant chez un marchand de vin le mot d'ordre à ses dignes acolytes et coadjuteurs de la rue de Jérusalem.

Tout projet de provocation s'était évanoui devant le calme et l'imposante dignité des citoyens accourus en foule pour être témoins du triomphe de la loi et du patriote courageux qui venait la défendre contre les sbires qui, chargés de son exécution, la foulent aux pieds avec tant d'impudence. Comme on devait s'y attendre, l'autorité ayant fait son devoir, le peuple aussi a fait le sien, et tout s'est éteint dans le plus grand ordre. Mais quel désastre ! La police n'avait point paru et partant l'anarchie, les gendarmes ne s'étaient point montrés, et par conséquent pas d'émeute. De là inutilités des provocateurs, plus de bâton d'assommeurs, plus d'épées de sergens de ville, plus d'égorgeurs du pont d'Arcole, et conséquemment plus de gratifications, plus de fonds secrets. Le lendemain M. Gisquet et ses cohortes n'avaient plus qu'à se pendre aux arbres des Champs-Élysées !!! Rassurez-vous, ces arbres ne porteront point encore de pareils fruits, et surtout ils ne viendront pas s'y suspendre d'eux-mêmes ; car il ne sera pas dit que, faute de quelques charges de cavalerie et de quelques scélérats de républicains empoignés, lorsqu'il se présentaient en aussi grand nombre, tant d'existences honorables seront compromises. Toutefois on a attendu que le coucher du soleil et l'heure du diné eussent dispersé ces flots de citoyens venus pour porter secours à la loi, et ce n'est que le soir, à la faveur des ténèbres et lorsque le nombre était tellement diminué qu'elle a craint qu'il ne lui en restât pas assez, que la police a choisi trois ou quatre malheureux pour lui servir de jeton de présence. Deux ou trois charges de lanciers ont servi de paraphe à cette glorieuse signature, et le procès-verbal a été terminé, quitte à la cour d'assises de refuser son visa à l'incarcération non préventive, c'est le timbre de rigueur, mais ultérieure des victimes que le hasard a ainsi prédestinés.

— Ce matin à sept heures, le 3^e de ligne a quitté Paris pour aller tenir garnison dans le Poitou.

Les bruits qui circulaient parmi les soldats prouvent à quels misérables déguisements on est obligé de recourir pour modérer cet élan et cette avidité de gloire qui tourmentent notre jeune armée.

On entendait répéter dans tous les rangs : Notre destination apparente est pour le Poitou, mais on nous envoie à Bayonne, d'où nous passerons la frontière pour entrer en Espagne, et alors gare aux rebelles.

— On lit dans l'*Indicateur Bordelais* du 11 octobre :

Notre correspondant de Vittoria était bien informé en annonçant un prochain mouvement carliste dans cette ville. Hier, une maison de commerce de Bordeaux a reçu des lettres de Bayonne qui ne sont rien moins que favorables à la cause de Marie-Christine.

Suivant ces lettres, don Carlos a été proclamé le 7 à Vittoria par une troupe assez considérable de volontaires royalistes commandée en partie par des prêtres fanatiques. Les garnisons de Saint-Sébastien et de Pamplune, envoyées contre eux ont été obligées de battre en retraite ; pourtant, comme dans ces deux villes beaucoup d'autres volontaires se forment pour défendre la jeune reine, on croit que bientôt on aura des forces suffisantes pour mettre fin à la révolte !

Un service d'estafettes partant de demi-heure en demi-heure avait été établi hier de Paris à Saint-Cloud. Le peu d'empressement de la garde nationale à se rendre à l'appel a, dit-on, produit une pénible impression sur la reine, qui aurait dit à M. Lobeau : « Où est le temps où un rappel mettait tout Paris en armes, les calomnies républicaines pervertissent l'opinion des masses. M. le maréchal, est-ce que vous n'auriez plus la confiance de la garde nationale, il faudrait dire la vérité au roi. »

— MM. de Montalivet et Dittmer étaient sur la place de la Bourse au moment où M. Rodde y a paru. Ils y sont restés jusqu'à trois heures. Une voiture de place attendait ces messieurs rue de Méars. Ils se sont de là rendus place Vendôme, d'où une calèche attelée de chevaux de poste les a menés à Versailles. M. Fain s'est joint à eux pour aller rassurer les royaux-visiteurs du musée historique qui essaient, mais vainement de les distraire.

— Les familiers du Château répandent le bruit que l'on a reçu l'avis que le gouvernement prussien serait disposé à reconnaître la reine Isabelle et dona Maria de Portugal si l'on garantit à ce prix le statu quo de ces pays.

L'article de la *Gazette d'Augsbourg* publié ce matin dans les journaux, répond assez à tous ces bruits et si le vieux roi et quelques-uns de ses conseillers ne demandent qu'à finir en paix ; le parti du mouvement et du prince-royal paraissent attendre avec peine que leur moment soit arrivé. Un officier-général qui a déjà rempli une mission importante près de cette cour, doit y être envoyé de nouveau. Le comte Flahaut dont le voyage à Berlin et toutes les cours du Nord, a été si souvent annoncé, se voit tout-à-coup arrêté dans sa carrière diplomatique. Il vient d'être formé contre lui une demande en radiation du contrôle de l'armée et de la liste des pairs, attendu que s'étant fait naturaliser Anglais à l'époque de son mariage, il n'a renoncé par aucun acte à cette qualité, et revendiqué les droits de citoyens Français qu'il avait perdus ; par là, une consultation signée de plusieurs jurisconsultes, doit être portée à l'appui de cette demande à la réouverture de la chambre.

Le gouvernement qui dans l'affaire Vecchiarelli a prétendu avoir le droit d'enlever le titre de citoyen Français par une simple ordonnance, essaiera peut-être pendant l'intervalle de les conférer par le même moyen. Par compensation il est malheureux toutefois que le Code civil ait exigé certains délais et formalités auxquels on a pensé bien tard.

— MM. de Châteaubriand et Fitz-James ont fait, dit-on, une visite à M. de Broglie, à sa campagne.

On assure que les deux ex-pairs sont tout honteux du rôle qu'ils ont joué dans l'affaire du septembre et de l'aveuglement de la petite cour de Prague. M. de Châteaubriand préparerait une brochure pour le 24 octobre et le duc de Fitz-James expliquerait dans une série de lettres les opinions de la véritable France légitimiste.

Ses écrits seraient destinés à purger le parti de ce vieux levain qui ne lui permet pas de juger sainement des hommes et des choses.

Le but de la visite des deux honorables était de démentir des nouvelles de la Vendée où les enfans perdus du parti

continuellement le nom de ces deux notabilités avec des auteurs de guerre civile et d'intervention étrangère.

Nouvelles.

Le prince et la princesse de Monfort (Jérôme-Bonaparte) ont quitté Stuttgart, le 6 octobre, pour retourner à Florence par Milan. Leur séjour a été très-court dans notre capitale; mais la princesse étant d'une santé fort délicate, n'a pas voulu franchir les Alpes dans une saison plus avancée.

On assure que Pierre Guibert, un des condamnés dans l'affaire des cartes bizeautés, s'est sauvé en pays étranger pour se soustraire à l'emprisonnement qu'il savait ne pouvoir lui manquer.

La police a tout-à-fait fermé les yeux sur la fuite de cet escroc dont elle tirait depuis long-temps d'excellents services. (Rénovateur.)

Un viol sur un enfant de cinq ans a été commis à Vincennes par un canonier. L'affaire, après avoir été envoyée au procureur du roi, vient d'être déferée au 2^e conseil de guerre de Paris.

La Gazette Médicale résume ainsi aujourd'hui un long article sur la réapparition du choléra à Paris, dans ces derniers jours. « Bien qu'il nous soit impossible d'affirmer qu'une seule épidémie ne pourrait apparaître parmi nous, cependant les légères recrudescences semblables à celle dont nous sommes témoins en ce moment devront causer moins d'alarmes que si le choléra avait complètement disparu, et surtout lorsque ces recrudescences n'offriront aucun des caractères qui appartiennent aux grandes épidémies. »

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 12 octobre. — Consolidés en compte 118 1/4 3/8 (cote de 3 heures.)

On a encore parlé aujourd'hui de troubles en Espagne, mais ces bruits sont dénués de fondement. Aucune nouvelles plus fraîches ayant été reçues de ce pays.

Le bruit auquel nous faisons allusion hier au sujet de la baisse qu'avaient éprouvée nos consolidés, et portant que les trois puissances la Russie, l'Autriche et la Prusse auraient refusé d'accorder la province du Luxembourg à la Belgique, était sans doute anticipé, puisqu'il ne se base sur aucuns documens authentiques. On dit cependant qu'on s'est adressé à la diète de Francfort à laquelle appartient, aux termes du traité, le droit d'accorder ou de refuser l'annexion, et qu'elle a répondu que tant que cette demande ne lui serait pas faite par le roi de Hollande, la question ne peut pas être résolue par elle. On ajoute que le roi de Hollande refuse de s'adresser à la diète, jusqu'à ce que quelques points de moindre importance lui aient été cédés par le gouvernement belge.

C'est aujourd'hui jour de règlement à la bourse. Aucun sinistre n'a été déclaré et l'on espère qu'il n'y en aura point.

On lit dans le Courier : Quelques-uns de nos confrères ayant publié des documens erronés au sujet du revenu trimestriel, nous devons y revenir, car dans une matière qui peut être résolue par des chiffres, par une démonstration mathématique, il n'est pas difficile d'être bientôt d'accord. Le calcul suivant prouvera que le revenu du trimestre qui vient de s'écouler excède de 11,724 liv. sterling le trimestre correspondant de 1832 :

Le parlement a réduit les taxes qui, ainsi que l'a établi lord Althorp, en présentant le budget en avril 1833, produisaient 1,836,000 liv. dont le quart pour le dernier trimestre est de	264,000 liv.
Le trimestre actuel, et cela n'est pas contesté, n'est inférieur à celui de l'an dernier que de	252,276 liv.

La différence est donc 11,724 liv.

Si un propriétaire, ayant six propriétés, en vend une, son revenu sera-t-il le même qu'auparavant? Si le parlement abolit des taxes pour une somme d'un million sterling (25 millions de France), peut-on penser que les revenus de l'état seront les mêmes qu'avant l'abolition? Voilà toute la question.

Nous avons reçu des journaux de Québec jusqu'au 13 septembre. Les arrivages dans le port de Québec, jusqu'à la date du 12, ont un excédent de 54 navires sur l'époque correspondante de l'année dernière, sans y comprendre un grand nombre de petits bâtimens qui naviguent continuellement dans le golfe et sur les côtes. Le tonnage s'élève à 10,000 tonneaux de plus que l'année dernière. (Globe.)

Nous apprenons que le voyage récent de lord Auckland, président du bureau de commerce sur le continent, a été occasionné par le désir qu'il avait d'aller s'assurer par lui-même sur les lieux de l'effet des modifications récemment introduites dans les douanes prussiennes, sur nos transactions commerciales avec le continent. Nous savons par quelques négocians de nos amis que ces modifications nous sont très-désavantageuses.

L'attention de lord Auckland, pendant qu'il était sur les lieux, s'est plus particulièrement portée sur les objets qui se lient à sa position officielle. (Morning-Paper.)

La Gazette d'état de Suède déclare qu'il n'y a pas le moindre fondement dans un article publié par plusieurs journaux de Paris relativement aux propositions qu'ils ont dit avoir été faites par le roi de Suède à don Pedro, au sujet d'un mariage avec le duc de Leuchtenberg et dona Maria. (Morning-Herald.)

Autriche. — Vienne, 5 octobre. — LL. MM. l'empereur et l'impératrice ne sont pas attendus ni de retour de leur voyage, avant le 25 du mois.

Le 11, S. A. le prince chancelier d'état se rendra d'ici à Lintz. Dans le courant de la semaine, S. A. R. le prince Wasa est parti pour Ploen, où il est allé faire une visite à son beau-frère, le grand-duc d'Adembourg. M. le comte de Munch-Bellingausen, président de la diète germanique, est arrivé ici. (Gazette d'Augsbourg.)

ALLEMAGNE. — Francfort-sur-Mein, 6 octobre. — On parle de plusieurs changemens qui doivent avoir lieu incessamment dans le personnel des ambassades. C'est ainsi que l'ambassadeur de Hesse-Darmstadt, qui se rend à Berlin pour remplacer le baron de Schuler; sera remplacé par le baron d'Arens, et que l'ambassadeur anglais auprès de la diète germanique, Carthwright, aurait aussi son successeur. (Gazette d'Augsbourg.)

ITALIE. — Ancône, 4 octobre. — On assure que le général Cubières avait l'intention d'aller visiter Véronne, Mantoue, etc., mais que le gouvernement autrichien n'a pas voulu lui en accorder la permission. L'avant-dernière nuit la police a envahi les maisons voisines de celles de Lesti et de Shellini, ainsi que celle du même Lesti, et y a

exercé les perquisitions les plus minutieuses et les plus sévères, sans avoir pu y rien trouver.

On assure que le gouvernement pontifical a obtenu un nouveau prêt de trois millions d'écus de la maison Rotschild.

Variétés.

GAULE ET FRANCE,

Par Alexandre DUMAS. (1)

J'avouerai qu'en prenant ce livre, j'ai senti mon ame se préparer instinctivement aux vives impressions de la poésie. Le nom de l'auteur était là comme un prélude merveilleux d'improvisation créatrice; et quiconque s'est associé une fois seulement au noble essor de sa brillante imagination, aurait peine vraiment, à la croire assez brillante et souple pour mettre en croupe dans son vol sublime l'histoire et la philosophie. A ces deux puissances, l'artiste emprunte ses inspirations, mais elles grandissent et s'individualisent en passant par sa chaude poitrine. Il y souffle le feu de ses lèvres, et la sévère exactitude des faits est dévorée. Qu'importe? que lui faut-il à lui, poète? des chants harmonieux et élevés; des cœurs qui battent, des larmes qui coulent à ses accents; il lui faut l'homme à remuer. Ne faites donc pas de lui un raconteur servile, n'emprisonnez point son beau génie dans les langes de la chronologie; le passé est à lui, mais il le flétrit de sa forte main comme un vase d'argile, il l'orne de ses moulures, il le façonne à son gré; l'imprégné des fécondes émanations de sa pensée; c'est Le Tasse écrivant les hauts faits des Croisés, sous la dictée du catholicisme et de la chevalerie.

Mais notre âge est l'âge des miracles. Nous avons des bourgeois qui se font rois, des hommes d'esprit académiciens, des journalistes grands seigneurs; voici venir un poète couvert encore des lauriers de la scène, qui prend au sérieux et pour elle-même, l'histoire qu'il a si souvent taillée pour lui, et détournée de ses voies naturelles pour l'égarer aux fantastiques hauteurs de ses conceptions dramatiques. Soyez le bien venu, artiste! votre large pensée peut s'étendre à toutes les manifestations de l'intelligence humaine, votre noble cœur est fait pour toutes les gloires, et la brillante couleur de votre pinceau embellira les souvenirs des temps qui ne sont plus! soyez le bien venu, la carrière est digne de vous. Car, si la poésie vole plus haut que l'histoire, l'histoire embrasse mieux de ses fortes ailes l'humanité dont vous êtes le fils et le prêtre!

C'est ainsi, qu'Alexandre Dumas l'a comprise: après avoir suivi la course ses puissantes rêveries; il s'est assis pour voir passer les générations mortes, et il a trouvé le spectacle magnifique; et son œil d'aigle, perçant au travers de ce pêle-mêle d'hommes et d'empires, heurtés sur le même chemin, dormant sous la même terre, a distingué le fil mystérieux dont la providence tient le bout; dans son enthousiasme, il a voulu nous le montrer, à nous, pauvres miopes traînant derrière nous sans les comprendre, les siècles accomplis: il a écrit *Gaule et France*. Ecoutez: le monde est vieux; il a bien des fois changé son vêtement avant de se livrer à nous; mais les débris de son berceau n'ont point tous été jetés en poussière. L'humanité est en mesure de justifier de sa généalogie, elle peut remonter depuis Louis-Philippe, jusqu'à Adam en passant par Noé, ce second semeur de peuples; Japhet était son fils, sa race a couvert notre Europe.

Il est vrai que de ces distances perdues, les traditions confuses n'arrivent à nous que vaccillantes et brisées, comme le son lointain d'une cloche que la bise fait taire ou tinter suivant le caprice de ses courans. Avec la conquête romaine, commence la certitude historique. Après dix années d'étreintes sanglantes, César, personnification de la puissance du peuple-roi parvenue à son apogée, inocula dans les robustes veines des peuplades qui habitaient le sol où nous vivons, la civilisation de la métropole du monde. Ce fut une grande révolution faite par le glaive d'un payen, pour préparer l'invasion pacifique du christianisme. Au bout de deux siècles, l'esprit romain avait changé la face de la Gaule; deux siècles encore, elle était renouvelée par les prédicateurs de la Croix, grands alors et pleins d'avenir, parlant au nom des faibles dont ils épousaient les douleurs et mourant avec joie, pour confesser le nom du Christ devant lequel l'humanité s'agenouillait peu à peu.

Au cinquième siècle l'horizon s'obscurcit. Il se fait comme un immense reflux de peuples, depuis les hauts plateaux de l'Asie jusqu'aux rivages du Rhin. Les lois de l'équilibre naturel, en vertu desquelles, chaque homme, chaque famille, chaque nation trouve sa place pour vivre paraissent interrompues. L'Orient et le Nord débordent; une invisible force pousse au Midi les flots amoncelés de leurs sauvages tribus. Alors dans ces contrées trop étroites pour les nouveaux venus, s'engage une lutte horrible. Lutte de vie ou de mort, lutte de fatalité, et qui se termine à l'avantage de la conquête. Elle s'assied quand il y a place pour elle; quand le meurtre et l'incendie lui seraient inutiles, elle se fait agricole et gouvernementale; elle va chercher au milieu des cendres les débris de la civilisation romaine pour les mettre debout, exemple qui nous prouve avec tant d'autres que l'homme détruit par nécessité, que par nature il conserve et perfectionne; que dans le contact de deux nations, c'est la plus avancée qui dompte et attire vers elle celle qui est en arrière. Si la Gaule, qui fut la route militaire de huit ou dix invasions marquant chaque étape par la dévastation, la Gaule broyée et mourante sous l'éperon de la barbarie, lui imposa ses lois et ses mœurs, ne faut-il pas convenir qu'au-dessus du destin des batailles, plane une providence, un but divin vers lequel nous marchons sans nous arrêter depuis notre prise de possession de l'univers?

Du reste, la conversion des enfans du Nord n'est pas l'œuvre d'un jour. Ils jettent sur le sol gaulois leur aristocratie guerrière qui le partage avec l'épée, et le cultive pour ses besoins individuels avec les bras de ses esclaves. C'est du sein de ces colonies de soldats que surgit la famille des Mérc-wighs, et le premier chef que nous connaissons bien, c'est Holde-wigh (Clovis), qui s'appelle capitaine-général des Franks, le premier de ses égaux; c'est à lui que se rattache la première pensée chrétienne, aussi la poésie de ces temps primitifs n'a-t-elle pas manqué de miracles pour célébrer ce mémorable événement. Holde-Wigh est la plus ancienne pierre de l'édifice monarchique dont nous voyons la dernière; la faiblesse est au berceau comme au chevet de mort. Les continuateurs de Holde-Wigh en s'efforçant durant deux siècles de donner à sa puissance une stabilité qu'elle n'avait point, préparèrent une révolution. Le maire du palais, placé par la noblesse à côté du trône, s'y trouva naturellement porté lorsqu'il en fut digne. La substitution des Carolingiens aux Mérovingiens n'a pas d'autre origine.

Karl-le-Martel eut sa race dans le sang des Sarrasins qu'il refoula au midi. Il n'était pas donné à l'islamisme de fanatiser l'Europe. Le bras de fer de Karl le fit reculer au-delà des Pyrénées. Karl, son petit-fils, mérita le nom de grand que l'histoire lui a donné. Charlemagne est une de ces existences complètes qui servent de point d'arrêt aux siècles, et mesurent toute une époque. Il fut le phare placé par la main des dieux à l'entrée du moyen âge, afin que les

générations cheminassent à la suite de sa grande figure sans perdre la trace de leurs destinées. Les historiens français l'ont mutilé au profit de leur vanité en en faisant un roi national, Charlemagne fut le génie de l'Europe; mais son origine, sa vie, sa langue étaient germaniques; Aix-la-Chapelle sa résidence, quand il résidait. Car son long règne est rempli de travaux militaires; il courait sans cesse d'une contrée à l'autre pour faire la route au pouvoir gouvernemental dont il était le type et le prophète. Les rivages du Danube, de l'Ebre, de l'Océan, des mers Baltiques, de Sicile et d'Illyrie formèrent la vaste circonférence de la couronne impériale que le pape Léon mit sur sa tête. Sa forte pensée était au centre, pénétrait partout, et ne pliait point. Ainsi fut renouvelé l'empire de l'occident, ainsi se retrempe-t-il dans la puissance héroïque du fondateur de la féodalité barbare. Quand le bras qui le soutenait fut glacé, il s'éroula, et de ses débris naquit la monarchie franke sous Charles-le-Chauve. Il fallut encore deux siècles pour l'épuiser. Quand la grande vassalité représentée par Hugues-Capet Pécrasa, elle était mourante. Les secours de l'empire Allemand duquel elle venait, par lequel elle voulait se soutenir malgré les sympathies nationales, avaient achevé de la tuer.

A partir de Hugues Capet, la monarchie est constituée, non plus comme une cheftainerie militaire, non plus comme une puissance supérieure faisant de l'administration et de la législation, mais comme une suzeraineté contestée, vivant en guerre au milieu de ses pairs, qui tiennent un coin de son manteau et l'en peuvent dépouiller. Pour arriver à la suprématie vers laquelle gravite tout pouvoir, elle doit dévorer la grande vassalité. Dans cette lutte, elle s'appuiera sur un élément ignoré jusque-là, dont le christianisme et le cloître ont été le berceau, et qui va paraître sur la scène pour y grandir à son tour sur le peuple. Le peuple attaque par en bas la grande vassalité que la monarchie heurte de front, non seulement en établissant des communes qui le mettent à l'abri des vexations et du pillage nobiliaires, mais encore en attirant à lui, par l'émancipation commerciale les capitaux et les terres. Ce mouvement, que facilitent les croisades et l'affranchissement des républiques italiennes, est secondé par les papes qui s'associent d'abord aux classes inférieures, puis aux rois; par S. Louis qui donne au parlement une force toute nouvelle, et crée dans les jurisconsultes une classe d'hommes qui fera une rude guerre à la noblesse. Pais, quand les guerres extérieures qui remplissent le treizième et le quatorzième siècle auront épuisé ce noble cortège de la royauté, en lui tirant le plus pur de son sang, viedra Louis XI, qui, à coups d'épée et de parjures, frappera si bien sa rivale, qu'il la verra morte avant lui, créature débile et malade, n'ayant tout juste que la force nécessaire pour signer les ordres que son bourreau exécutait. Richelieu poursuivit son œuvre, il faucha les grands seigneurs qui s'étaient élevés sur les ruines de la grande vassalité; c'est de ses échafauds que date la puissance de Louis XIV; puissance de faste et d'éclat éphémère; beau jour d'une institution qui avait mis douze siècles à monter près du ciel, et qui trouve la fange cent cinquante ans après. La monarchie de la régence et de Louis XV, trop faible pour se soutenir elle-même, s'appuya sur l'aristocratie qui avait pullulé sous le règne du grand roi. Quand le peuple vint il souffla sur cette argile, que la Convention aurait toute entière broyée, si Dieu n'en avait réservé une poignée pour baisser les pieds de Napoléon et rallier à son étoile les vieilles têtes de l'Europe.

Aujourd'hui, la cheftainerie, la grande vassalité, la grande seigneurie, l'aristocratie ont disparu. Le monarque qui mène le deuil de la monarchie n'a plus pour lui que les propriétaires; et sur quatre millions cinq cent mille, cent quatre-vingt mille seulement sont électeurs. Les quatre cinquièmes des propriétaires sont donc ilotes. Il suffit de le leur faire comprendre, pour qu'ils abandonnent la monarchie et laissent mourir seule de vieillesse et d'affronts.

Telle est l'analyse du bel ouvrage de M. Dumas. Je ne parle pas du style, on connaît assez le talent de l'auteur. Seulement je dirai que les réminiscences de M. de Châteaubriand y sont trop fréquentes. M. de Châteaubriand a une manière qu'il n'est donné à nul autre d'imiter, et M. Dumas n'en a pas besoin. Cependant j'ai trouvé dans son livre une phrase magnifique littéralement empruntée aux *Etudes Historiques*. Du reste, cet inexplicable plagiat n'enlève rien au mérite intrinsèque de *Gaule et France*. L'épilogue surtout est un morceau qu'on ne saurait trop relire. M. Dumas vient de se mettre à la tête de l'école politique qui marche à la conquête du monde; elle ne pouvait avoir de plus noble drapeau.

Jules F.

LIBRAIRIE.

EN VENTE :

Chez LOUIS BABEUF, rue St-Dominique, et chez tous les libraires.

DE LA COALITION

DES

CHEFS D'ATELIER

DE LYON.

PAR JULES FAVRE, AVOCAT.

PRIX : 75 centimes.

(2378 5)

EN VENTE :

OUVRAGE DE CHIMIE,

CONTENANT

140 RECETTES POUR LES LIQUIDES EN GÉNÉRAL,

Par M. le comte de C** LAZOSKI, Professeur de Chimie et Membre de l'Académie royale des Sciences.

[PRIX 3 FRANCS :

Toutes les recettes sont éprouvées et garanties par l'auteur qui se charge de donner des leçons en particulier aux personnes qui le désireront.

Quarante sortes de liqueurs différentes se fabriquent à froid et sans aucun ustensile: l'auteur garantit également que celui qui possèdera cet ouvrage pourra soi-même fabriquer en deux heures de temps cinquante bouteilles de liqueurs surlines de différentes qualités, pour le prix de 24 sous la bouteille. Il y a également les recettes pour faire avec du vin blanc ordinaire, du vin de Champagne mousseux, du vin de Malaga, de Madère, muscat de Frontignan, du vin de Lachryma-Christi, et toutes les recettes ci-dessus indiquées.

Cet ouvrage est en vente chez l'auteur, qui est visible tous les

(1) 1 vol. in-8, Louis Babeuf, n° 2, rue St-Dominique.

jours jusqu'à onze heures du matin, place des Célestins, n° 1, au 3^e étage, au-dessus du café des Mille-Colonnes; chez Targe, libraire, rue Lhaout, n° 4; chez Louis Babeuf, rue St-Dominique, n° 2; et chez Charles Savy, quai des Célestins, n° 49.

NOTA. Il y a dans l'ouvrage plus de 40 recettes qui ne sont pas portées sur le présent prospectus.

- 1 Marasquin de Zara. 2 Rosolio de Persico. 3 Huile de Rose. 4 Huile de Vanille. 5 Rosolio de Turin. 6 Anisette de Bordeaux. 7 Curacao d'Hollande. 8 Huile d'Ananas. 9 Crème de Menthe verte. 10 Citronnelle. 11 Baume humain. 12 Huile de Rhum. 13 Huile de Cannelle. 14 Alkermès de Florence. 15 Garafolino. 16 Crème de Nympe. 17 Huile de Cinnamomum. 18 Huile de la Martinique. 19 Rose blanche. 20 Rue. 21 Eau des Chasseurs. 22 Eau d'Or. 23 Eau d'Argent. 24 Eau des belles femmes. 25 Parfait Amour. 26 Coquette flatteuse. 67 Huile de Jupiter. 68 Huile des Indes. 69 Huile Angélique. 70 Huile de Céleri. 71 Vin muscat de Frontignan. 72 Absynthe suisse. 73 Extrait d'Absynthe à froid. 74 Eau-de-vie de Cognac. 75 Vin de Champagne. 76 Vin de Malaga. 77 Vin de Lacryma-Christi. 78 Vin de Madère. 79 Eau de Cologne. 80 Elixir de Longue Vie. 81 Limonade gazeuse. 82 Moutarde de Santé. 83 Encre de la Chine. 84 Fabrication du vinaigre avec de l'Eau. 85 Lait de Carmin pour la toilette des dames; ce lait a la propriété d'enlever les taches de la peau et la rend d'un blanc rosat.

- 27 Eau de Noix. 28 Elixir de Nérol. 29 Huile de Thé. 30 Huile de Cédra. 31 Huile d'Orange. 32 Huile de Jasmin. 33 Crème à la fleur d'Orange. 34 Crème de Portugal. 35 Ratafia de Grenoble. 36 Ratafia de Coings. 37 Huile d'Ether. 38 Huile de Kirsch-Wasser. 39 Huile de Violette. 40 Huile Cordiale. 41 Rosolio de Breslo. 42 Anisette de la Martinique. 43 Crème de Moka. 44 Elixir de Garus. 45 Mirabolenti. 46 Verdolino de Turin. 47 Lait de Vieille. 48 Eau divine. 49 Eau Romaine. 50 Huile de Vénus. 51 Eau du Paradis. 52 Anisette de Bordeaux. 53 Eau-de-vie de Dantzick. 54 Eau-de-vie d'Andaye. 55 Eau de la Côte-St-André. 56 Champ des Iles. 57 Cédra de la Côte-St-André. 58 Eau de Malte.

- 86 Procédé chimique pour s'éveiller à l'heure que l'on veut. On entend une sonnette et la chandelle s'allume. 87 Kirsch-Wasser. 88 Eau de fleur d'Orange. 89 Eau de Rose. 90 Baromètre chimique. 91 Pastilles pour parfumer les appartemens. 92 Opiat anglais pour nettoyer les dents. 93 Taffetas Anglais. 94 Pour nettoyer les vieux tableaux et les rendre comme neufs. 95 Cirage anglais pour la chaus. 96 Méthode Chimique pour graver sur le verre. 97 Pour teindre en rose à la manière des Chinois. 98 Encre pour marquer le linge. 99 Pâte pour aiguiser les rasoirs. 100 Recette pour fabriquer la cire à cacher, meilleure qualité, superline; elle coûte 2 sols le bâton. 101 Recette pour composer la couleur jaune, la couleur rose, la couleur violette, la couleur olive et la couleur verte, pour la liqueur.

59 Vespetro. 60 Escubac d'Irlande. 61 Macaroni. 62 Eau Cordiale. 63 crème d'Absinthe. 64 Crème Angélique. 65 Crème Impériale. 66 Crème Royale. 102 Recette pour purifier l'huile ordinaire et la rendre aussi pure que l'huile vierge. 103 Règle générale pour faire les glaces à la manière de Naples, avec vingt recettes. 104 Recette pour graver sur l'acier. 105 Recette pour fabriquer l'encre. L'auteur de cet ouvrage, a donné une leçon gratuite dans laquelle il a fabriqué 40 livres de liqueurs de différentes qualités dans l'espace de 28 minutes. Toutes les personnes honorables qui ont goûté de ces liqueurs ont été très surprises de la qualité superline, avec des parfums les plus délicats, et au prix de 24 sous la bouteille. Vingt bouteilles des dites liqueurs ont été conservées pour faire goûter à toutes les personnes qui se présenteront chez l'auteur.

CZARWITZ CONSTANTIN ET JEANNETTE GRUDZINSKA, ou **LES JACOBINS POLONAIS.** Par J. CZYNSKI, Vice-Président du Club patriotique de Varsovie. Paris, chez Guillaumin, libraire, rue Neuve-Vivienne. Ce livre remarquable obtient déjà un grand succès. Il réveille de nobles sentimens sur de grandes infortunes, et se place en première ligne parmi les productions modernes.

ANNONCES DIVERSES.

(2203 8) **VENTE PAR ACTIONS**
Du grand palais seigneurial (n° 157), avec magnifiques jardins et la plus complète garniture, à Bade, bains renommés près de Vienne, avec un rachat garanti, de 200,000 fl. De l'hôtel n° 13, à Ried en Autriche, avec une fabrique de papier maché, 25,000 D'un service de table complet et tout moderne en argent, 12,500 D'un service de café et thé en argent, 7,500 D'une toilette de dames en argent, 5,000 Et de 19,125 lots en argent comptant ensemble de 450,000 fl. Le tirage se fera irrévocablement, et sans être ajourné, le 26 octobre 1833.

On peut se procurer des actions avec le prospectus détaillé, à 20 f. par pièce, et sur cinq prises à la fois, la sixième sera donnée gratuitement contre des remises sur Paris ou toute autre ville de commerce, ou des billets payables après la réception des actions, au chef-bureau de J. N. FRIER, à Francfort-sur-Mein.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'une maison située à la Guillotière, rue de Provence, n° 9. Cette maison se compose de deux corps de bâtimens séparés par une vaste cour. La vente aura lieu le mardi vingt-neuf octobre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n. 2, à qui l'on peut s'adresser pour traiter de gré à gré. (2306 8)

(2310 6) **Avendre.**— Un fonds de café. S'adresser chez M. Lacroix, liquoriste, rue St-Dominique.

(2354 6) **Avendre.**— Un superbe coffre-fort tout en fer, d'une très-grande dimension, à deux ouvertures, d'un travail rare et d'un mécanisme extrêmement ingénieux. S'adresser chez MM. Lecourt, Phélip et C^e, marchands de fer, rue St-Hélène, n° 4.

Piano à vendre.

Cet instrument, l'un des plus remarquables, que l'on puisse trouver dans Lyon, est d'une des meilleures fabriques allemandes. Il pourra être cédé à l'essai.

S'adresser rue de la Préfecture, n° 1, au 4^e. (2421)

(2417) **Alouer de suite.**— Un Local propre à un restaurant. composé de six pièces, au-dessus du pavillon du café Neptune, sur la Saône. S'y adresser.

(2398 3) Une dame d'un âge mûr et sans suite, ayant de l'instruction, désire se placer dans une maison pour soigner et donner la première éducation à un enfant; ou comme dame de confiance chez une personne seule de l'un ou de l'autre sexe, avec ou sans enfans. On donnera tous les renseignements désirables. S'adresser chez M. Thérillon, concierge à la justice de paix, rue Treize-Pas, bâtiment du Collège, de 7 à 10 heures du matin.

(2414 2) On désirerait trouver de suite un bon professeur de géométrie descriptive. S'adresser à M. Prévost, professeur au Palais-St-Pierre, ou quai de Retz, n° 46, à Lyon.

(2400 3) On demande, pour l'occuper dans un département voisin, un serrurier-mécanicien, sachant bien forger, limer, ajuster et tourner le fer et le cuivre, ayant travaillé dans une filature de coton, et familier avec ce genre de machines. S'adresser à MM. Castellan aîné et C^e, quai St-Clair, n° 14.

AVIS.

La Compagnie des *Hirondelles* de la Saône vient de mettre en construction, dans les chantiers de Vaise, une troisième diligence à vapeur. Elle va également faire construire des petits bateaux à vapeur pour voyageurs, pouvant marcher avec les eaux les plus basses. Cette augmentation de moyens de transport sera très-avantageuse pour les voyageurs et pour le commerce. (2418)

AVIS IMPORTANT.

MM. les propriétaires qui désirent mettre leurs caves à l'abri de l'inondation de la Saône ou du Rhône, sont invités à s'adresser à MM. Bidremant, à Vaise, place de la Pyramide, n. 123, qui se chargeront d'indiquer aux entrepreneurs et ouvriers, des moyens dont ils garantiront le résultat. (2324 9)

COURS DE LANGUE ANGLAISE.

M. G. LAWRENCE, professeur de langue anglaise, a l'honneur d'annoncer aux personnes qui lui ont témoigné le désir de suivre ses cours, qu'il en ouvrira un le 25 courant, et l'autre le 10 du mois prochain. L'application qu'il a faite de sa méthode à l'instruction d'un grand nombre d'élèves, lui permet de pouvoir assurer que 36 leçons ont toujours été suffisantes pour vaincre toutes les difficultés de prononciation et de syntaxe. Il donne aussi des leçons en ville et dans les pensionnats. S'adresser, d'une à deux heures, à son nouveau domicile, rue St-Côme, n° 10, au deuxième. (2403 2)

AU PRIX FIXE.

Papon, marchand cordonnier et bottier, place des Carmes, n. 4, au 3^e.

Préviens le public qu'il tient un assortiment de chaussures pour homme, pour femme et pour enfant, à juste prix. Pour homme, bottines, 16 et 13 fr.; souliers, 5 fr. 50 c.; demi-souliers, 3 fr. 50 c.; babouches fourrées, 2 fr. 15 c.; idem non fourrées, 1 f. 90 c.; pour femme, souliers et escarpins, 4 f. 25 c. et 3 f. 50; baraquettes en peau, 1 fr. 65; baraquettes fourrées, 1 f. 85 c. (2419)

ANCIEN

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE.

Charles-Martin BENOIS et C^e à Chambéry, *Même maison, à Lyon, faubourg de Vaise.*

Cette maison a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils peuvent se procurer chez elle, toutes sortes d'arbres à fruit, d'arbres et arbustes d'ornement, toujours verts et à feuilles caduques; des graines de toute espèce, pour jardins et pour prairies; des pattes d'asperge d'Ulm et de Hollande; de rosiers à haute et basse tige, dans les espèces remontantes et autres; enfin toutes sortes de plantes de pleine terre d'orangerie et de serre chaude.

Ayant depuis long-temps reconnu les qualités qui distinguent le *mûrier della Chine*, ou *mûrier multicaule*; la maison s'est particulièrement occupée de la multiplication de ce précieux végétal; de manière qu'elle en a, cette année une très-grande quantité de disponibles à la vente, soit à haute soit à basse tige, greffés ou francs de pied; elle envoie *franco* son catalogue aux personnes qui lui en font la demande. (2218 4)

(2416) **PAR BREVET D'INVENTION.**

PÂTE DE REGNAULD AÎNÉ,

Pharmacien breveté à Paris.

La Gazette de Santé signale dans son n° xxxvi les propriétés remarquables de cette pâte pectorale pour guérir les rhumes, coqueluches, l'asthme, les catarrhes, et pour prévenir ainsi les maladies de poitrine. Pour plus de détails, voir le prospectus qui accompagne chaque boîte.

Un dépôt est établi à Lyon, chez M. Boitel, pharmacien, rue Lafond, n° 24; à Tarare, chez M. Michel, pharmacien; à Amplepuis,

chez M. Coullerot, pharmacien, et à Villefranche, chez M. Voituret, pharmacien.

Précieuses DÉCOUVERTES.

SIROP APÉRITIF,

Reconnu éminemment anti-syphilitique au moyen de nombreuses expériences faites par le sieur BOUCHU, élève de l'École Spéciale de Strasbourg, pharmacien, rue St-Jean, n° 48, à Lyon.

De tous les médicamens employés jusqu'à ce jour, pour les maladies secrètes, il n'en est aucun qui, doit être préféré au Sirop Apéritif, approuvé par les facultés de France et de l'étranger. Ce Sirop, purement végétal, fait disparaître en peu de jours, la Syphilis la plus compliquée; et avec elle, toutes affections morbifiques contractées depuis longues années par des prises ou frictions mercurielles. (Prix de la bouteille, 10 fr., demi-bouteille, 5 fr. 50 c.)

Traitement pour la Gale.

On trouve encore dans la pharmacie du sieur Bouchu, une pommade sans odeur, également exempte de mercure et propre à guérir, dans un court espace de temps, les gales opiniâtres, récentes ou invétérées, ainsi que les dartres et toute autre maladie cutanée. (Prix du traitement: 5 fr.)

Sirop de Calabre.

La vertu que possède le Sirop Pectoral de Calabre, contre les maladies de poitrine, le mettent sans contredit, beaucoup au-dessus de tous ceux tant vantés de Vélar, de Mou-de-Veau, etc. Ce précieux médicament, est un béchique très-efficace dans l'Asthme, les Catarrhes rebelles, la Coqueluche, et fait abondamment expectorer dans la Phthisic; il excite l'appétit, purge les Sérosités, et enfin détruit rapidement les Péri-neumonies les plus intenses. (Prix du flacon: 2 fr. 50 c.)

Le sieur Bouchu, a l'honneur de prévenir le public, que toutes les opérations exigées par les maladies dont il est ici question, se feront chez lui gratuitement. Les malades seront traités sous le sceau du plus inviolable secret.

Pour éviter la contrefaçon, chaque flacon sera ficelé et revêtu du sceau et de l'étiquette du préparateur; sur laquelle sera apposée sa signature. (2325 6)

Maladies Secrètes et cutanées.

SIROP DEPURATO-LAXATIF de Séné*,

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulemens anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc.*; il remédie également aux *accidens mercuriels*.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. * C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) (2350 5)

MALADIES SECRÈTES Et de la Peau.

Le Sirop Concentré de Salsepareille est le seul remède qu'on puisse employer avec sûreté pour la guérison prompte et radicale des dartres et gales anciennes, des fleurs blanches, gonorrhées, syphilis nouvelles ou dégénérées, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang, annoncées par des boutons, rougeurs, démangeaisons, etc. Ce remède entièrement exempt de mercure, convient à tous les âges et à tous les tempéramens, même les plus délicats. Il se distingue éminemment d'une foule de préparations secrètes qu'on présente au public comme approuvées par le gouvernement.

Un dépôt est établi à Paris, dans toutes les villes de France et de la Belgique, ainsi qu'à Genève et à Chambéry. La vente publique en a été autorisée dans ces deux Etats, après une analyse faite par MM. les vérificateurs des remèdes étrangers.

Se vend à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 32.

On fait des envois. Des dépôts existent en France et à l'étranger.

GRAND-THÉÂTRE.

Le Parrain, com. — Jean de Paris, opéra. — La Somaubule, ballet.

CÉLESTINS.

Pourquoi? vaud. — Pauline de Pons, vaud. — M. Moufflet, vaud. — Pongo, vaud.

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 14 octobre.

Cinq p. 0/0	100f 25	100f 60	100f 20	100f 50
— fin cour.	100f 25	100f 75	100f 25	100f 75
Emp. 1831.	100f 50			
Quat. p. 0/0	88f 50			
Trois p. 0/0	70f 90	70f 90	70f 80	71f
— fin cour.	70f 80	71f 25	70f 60	71f 20
Ren. de Nap.	85f 75	85f 90	85f 25	85f 50
— fin cour.	84f 50	86f	84f 50	85f 50
Emp. d'Esp.				
Rent. perp.	52f 3/4			
Cortès	16f			
Emp. rom.	85f			
Emp. belge.	89f 3/4			
Em. d'Haiti.	255f			
Act. de la b.	1770f			
Quat. cana.	1095f			
Caisse hyp.	567f 50			

COURS DES MARCHANDISES du 14.

Colza, disp.	98 50 à 39
— Courant du mois	99
— 2 derniers mois	100
— 6 premiers mois	93
— Lille	91 50 à 90
— Voiture	6 75 à 7
3/6 disp.	157 50 à 155
— courant du mois	157 50 à 155
— 2 derniers mois	160 à 157 50
— 4 premiers mois 1834	150
Café St-Domingue	27 à 28
— Martinique	30 à 32
— Moka	31 à 32
Sucre brut, bonne 4 ^e	69 à 69 50
Savon, les ordres	120 esc. 17.
— Dispon.	120 18
— 2 derniers mois	120 17
— 6 prem. mois 1834	120 18

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.